



Les inspecteurs d'académie inspecteurs pédagogiques régionaux
de langues vivantes de l'académie de Nice
à
Mesdames et Messieurs les professeurs
de langues vivantes
s/c de
Mesdames et Messieurs les chefs

Nice, le 1er septembre 2010

d'établissement

Rectorat

Service Académique de l'Inspection Pédagogique SAP

> Affaire suivie par Jean-Michel ABOLIVIER Téléphone 04 93 53 71.50/51 Fax 04 93 53 72 44 Mél. ipr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix 06181 Nice cedex 2 Objet : lettre de rentrée 2010

Chers collègues,

Nous espérons que vous avez effectué une bonne rentrée scolaire et que cette année sera riche en réussites personnelles et professionnelles.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professeurs et professeurs stagiaires qui rejoignent l'académie.

Les langues vivantes sont bien présentes dans la mise en place de la nouvelle classe de seconde, notamment en ce qui concerne le développement des groupes de compétences et de l'utilisation des TIC.

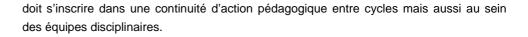
Nous vous recommandons vivement à cet égard la lecture de la lettre de préparation de la rentrée 2010 (http://www.education.gouv.fr/cid50863/mene1006812c.html).

De manière à vous accompagner, les stages de formation inscrits au Plan Académique de Formation de l'académie prendront en compte les évolutions de l'enseignement dans notre discipline en collège et en lycée.

Les pistes de réflexion pédagogique auxquelles nous vous invitons à réfléchir en équipes interlangues, sont issues des conseils et remarques divers que nous suggèrent nos rencontres avec vous, notamment lors des inspections, visites-conseil ou formations. :

- Le développement de la compréhension et de l'expression orale, à partir de documents authentiques, doit rester l'objet d'une attention constante et nous conseillons à cet égard d'utiliser intensément supports audio et vidéo ainsi que tous les outils auxquels les élèves sont familiarisés notamment en ayant recours à la baladodiffusion;
- Les contenus culturels des programmes de langues vivantes et les problématiques, intégrés aux projets pédagogiques, permettent de proposer des parcours d'apprentissage qui permettent d'éveiller la curiosité et de solliciter l'intérêt pour les pays dont on apprend la langue;
- La réflexion menée sur le développement des activités langagières permet également de s'interroger sur ce que signifie entraîner et évaluer : deux moments distincts dont on ne peut faire l'économie et qui ne peuvent être confondus ;

Dans le cadre de l'acquisition du Socle Commun des Connaissances et des Compétences, les liaisons entre école élémentaire et collège doivent se poursuivre, se prolonger, se renforcer. L'évaluation du niveau A2 au Diplôme National du Brevet, ainsi que celle du B2i,





2/8

L'enseignement de l'histoire des arts au collège et au lycée s'inscrit également dans cette perspective transversale dans lesquelles les Langues Vivantes doivent apporter leur contribution.¹

Nous profitons également de ce courrier pour remercier particulièrement les professeurs qui, chaque jour, dans leur établissement œuvrent pour les progrès des élèves en prenant en charge des actions particulières.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire,

Bien sincèrement,

Les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Langues Vivantes de l'Académie de Nice

Bulletin officiel n° 32 du 28 août 2008 : « porté par tous les enseignants de toutes les disciplines, il concerne, au collège et au lycée, six grands domaines artistiques : les arts de l'espace, les arts du langage, les arts du quotidien, les arts du son, les arts du spectacle vivant. »

LES LANGUES VIVANTES À LA RENTRÉE 2010



Collège : pour le DNB 2011, attestation de la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences

Lycée : Mise en œuvre de la réforme en classe de seconde et nouveaux programmes de seconde.

3 / 8 Vous trouverez dans cette lettre une synthèse des documents officiels essentiels.

I- LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES AU COLLEGE



La Maîtrise du niveau A2 dans une langue étrangère est exigée au DNB depuis la session 2008 (BO 17 janvier 2008).

À compter de la session 2011, le diplôme national du brevet atteste la maîtrise du socle commun au palier 3.

L'ensemble des cinq activités langagières est prise en compte pour attester l'atteinte du niveau A2.

L'évaluation des élèves est progressive, de la 6^{ème} à la 3ème. « Elle est centrée sur les connaissances et compétences acquises en référence au socle commun et aux programmes, à chaque palier ».

La Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école indique « tout ce qu'il est indispensable de maîtriser* à la fin de la scolarité obligatoire »

* « Maîtriser le socle c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations <u>complexes</u> à l'école et dans la vie »

(Avril 2005, Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006)

1- LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES PUBLICATION MAI 2010

ATTESTATION DE MAITRISE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES DU SOCLE COMMUN AU PALIER 3

Compétence 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère (
Le niveau requis au palier 3 pour la pratique d'une langue vivante étrangère est celui du niveau A2 du cadre		
européen commun de référence pour les langues.		
REAGIR ET DIALOGUER	Date	
Etablir un contact social.		
Dialoguer sur des sujets familiers.		
Demander et donner des informations.		
Réagir à des propositions.		
ÉCOUTER ET COMPRENDRE		
Comprendre un message oral pour réaliser une tâche.		
Comprendre les points essentiels d'un message oral (conversation	on, information, récit, exposé).	
PARLER EN CONTINU		
Reproduire un modèle oral.		
Décrire, raconter, expliquer.		
Présenter un projet et lire à haute voix.		
LIRE		
Comprendre le sens général de documents écrits.		
Savoir repérer des informations dans un texte.		
ÉCRIRE		
Copier, écrire sous la dictée.		
Renseigner un questionnaire.		
Ecrire un message simple.		
Rendre compte de faits.		
Ecrire un court récit, une description.		
La maîtrise du niveau A2 est validée en	(préciser la langue vivante) le :	

Cette grille, semblable dans le contenu, remplace celle du BO du 17 janvier 2010 pour la validation du niveau A2.

4/8

2- Extrait du dossier présenté sur le site du ministère COMPETENCE 2 MAÎTRISE D'UNE LANGUE VIVANTE ETRANGERE



5/8

Il s'agit soit de la langue apprise depuis l'école primaire, soit d'une langue dont l'étude a commencé au collège.

La communication en langue étrangère suppose la capacité de comprendre, de s'exprimer et d'interpréter des pensées, des sentiments et des faits, à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations.

Elle implique également la connaissance et la compréhension des cultures dont la langue est le vecteur : elle permet de dépasser la vision que véhiculent les stéréotypes.

Le « cadre européen commun de référence pour les langues », conçu par le Conseil de l'Europe, constitue la référence fondamentale pour l'enseignement des langues vivantes, les apprentissages et l'évaluation des acquis. La maîtrise du niveau A2 (niveau de l'utilisateur élémentaire) correspond au niveau requis pour le socle commun.

La maîtrise des langues vivantes s'acquiert par une pratique régulière et par l'entraînement de la mémoire. Cinq types d'activités la rendent possible : la compréhension orale, l'expression orale, l'interaction orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Connaissances

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est d'abord s'approprier un code linguistique : il faut connaître les formes écrites et sonores permettant de comprendre ou de produire des messages corrects et significatifs dans le contexte de la vie courante. Cela suppose une connaissance du vocabulaire, de la grammaire, de la phonologie et de l'orthographe. Il s'agit donc de :

- posséder un vocabulaire suffisant pour comprendre des sujets simples ;
- connaître les règles grammaticales fondamentales (catégorie du nom, système verbal, coordination et subordination dans leur forme élémentaire) et le fonctionnement de la langue étudiée en tenant compte de ses particularités;
- connaître les règles de prononciation ;
- maîtriser l'orthographe des mots ou expressions appris en comprenant le rapport phonie-graphie. Pour certaines langues, l'apprentissage du système graphique constitue une priorité compte tenu de la nécessaire familiarisation avec des caractères spécifiques.

Capacités

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est savoir l'utiliser de façon pertinente et appropriée en fonction de la situation de communication, dans un contexte socioculturel donné. On attend de l'élève qu'il puisse communiquer de manière simple mais efficace, dans des situations courantes de la vie quotidienne, c'est-à-dire qu'il sache :

- utiliser la langue en maîtrisant les codes de relations sociales associés à cette langue
 - 1. utiliser des expressions courantes en suivant les usages de base (saluer, formuler des invitations, des excuses...);
 - 2. tenir compte de l'existence des différences de registre de langue ;
 - 3. adapter son discours à la situation de communication ;



6/8

- comprendre un bref propos oral : identifier le contenu d'un message, le sujet d'une discussion si l'échange est mené lentement et clairement, suivre un récit ;
- se faire comprendre à l'oral (brève intervention ou échange court) et à l'écrit, avec suffisamment de clarté, c'est-à-dire être capable :
 - 1. de prononcer correctement;
 - 2. de relier des groupes de mots avec des connecteurs logiques ;
 - de donner des informations et de s'informer ; d'exprimer simplement une idée, une opinion ;
 - de raconter une histoire ou de décrire sommairement, comprendre un texte écrit court et simple.

Attitudes

L'apprentissage d'une langue étrangère développe la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle.

Il favorise:

- le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, de lire un journal et d'écouter les médias audiovisuels étrangers, de voir des films en version originale
- l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

II- LA RÉFORME DES LYCÉES



Pour un lycée qui favorise l'apprentissage des langues étrangères

- Offrir aux lycéens une formation leur permettant de maîtriser tant à l'oral qu'à l'écrit au moins deux langues étrangères, dont l'anglais.
- Favoriser les échanges européens et internationaux.

Vers un nouveau lycée en 2010, ministère de l'éducation nationale

7/8

Mesures proposées

- Généraliser l'apprentissage des langues étrangères en groupes de compétences
- Développer les enseignements en langues étrangères (histoire, sciences...)
- Poser le principe que chaque établissement doit nouer un partenariat avec au moins un établissement européen et favoriser les partenariats avec des établissements étrangers
- Favoriser les séjours linguistiques au cours de la scolarité et les valoriser dans le cursus de l'élève
- Renforcer l'apprentissage oral des langues étrangères grâce à l'usage des nouvelles technologies

Vers un nouveau lycée en 2010, ministère de l'éducation nationale

RAPPEL DES HORAIRESDE LV DE LA CLASSE DE SECONDE

Langue vivante 1	Horaires globalisés de 5 heures 30
Langue vivante 2	
Langue vivante 3	Soit 3 heures en remplacement du
	deuxième enseignement
	d'exploration
	Soit 3 heures en option facultative

Rappel des horaires de la voie professionnelle comportant deux langues vivantes

Langues vivantes	2 h+2h	

LES GROUPES DE COMPETENCES

- Ils permettent :
- de développer les compétences de communication dans les activités langagières de communication suivantes :

Réception:

compréhension de l'oral compréhension de l'écrit

Production:

expression écrite expression orale en continu

Interaction orale:

- à la fois réception et production
- une prise en compte plus équilibrée des différentes activités langagières et une gestion finalisée de l'hétérogénéité (Rapport de l'IGEN, nov. 2009)



• Le travail en groupes de compétences est centré sur une activité langagière dominante que l'on souhaite renforcer chez les élèves tout en prenant appui sur une autre activité langagière dans laquelle les élèves ont plus de facilités.

LES PROGRAMMES DE SECONDE (BO spécial n⁹4, 29 avril 2010)

Les contextes d'usage de la langue étudiée sont prioritairement dictés par l'entrée culturelle « l'art de vivre ensemble » (famille, communautés, villes, territoires). Cette entrée s'organise autour de trois notions liées au présent, au passé et à l'avenir :

- mémoire : héritages et ruptures
- sentiment d'appartenance : singularités et solidarités
- visions d'avenir : créations et adaptations.

Il revient à chaque langue de décliner ces notions en problématiques inhérentes aux spécificités des aires culturelles et linguistiques étudiées.

TIC

BO nº11 du 18 mars 2010 - Préparation de la rentrée 2010

1.4.2 Stimuler l'apprentissage des langues vivantes

L'amélioration des compétences orales des élèves est désormais indissociable du recours au numérique. De plus en plus de ressources numériques interactives sont aujourd'hui disponibles tandis que des outils comme la diffusion par baladeur permettent d'accroître le temps d'exposition à la langue, d'enregistrer simplement les élèves et d'évaluer leurs compétences orales.

Durant l'année scolaire 2010-2011, chaque établissement doit pouvoir proposer dans une ou plusieurs classes de langues une utilisation de la diffusion par baladeur. Un guide d'utilisation de cet outil expliquant comment réaliser ce projet dans l'établissement sera disponible avant l'été.

Les écoles et les établissements pourront aussi utiliser le dispositif de jumelage en ligne « eTwinning » pour favoriser les échanges en langues étrangères tout en utilisant les outils numériques.

QUELQUES TEXTES OFFICIELS

- BOEN Spécial N^o1 du 4 février 2010 : <u>Réforme du lycée</u>
- BOEN N°11 du 18 mars 2010 : <u>Circulaire de rentrée</u>
- Eduscol janvier 2010 : <u>Projet de programmes</u> de la classe de seconde générale et technologique
- Rapport de l'IGEN novembre 2009 : <u>Modalités et espaces nouveaux pour</u> l'enseignement des langues

8/8